

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOPE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Anne VOELTZEL	à	André BERNOS
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Marc OXIBAR	à	Michel ADAM
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Maylis DEL PIANTA
	Marylise GASTON	à	Bernard UTHURRY
	Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

Suppléants : Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REQU

RAPPORT N° 151217-20-AID-

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE

### FONDS DE CONCOURS : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAUCEDE

M. AURISSET rappelle que dans sa séance du 29 janvier 2015, le Conseil Communautaire a validé le projet de la commune de Saucède relatif à la rénovation et l'isolation du logement communal du presbytère, qui répondait aux critères et pouvait bénéficier du fonds de concours.

Cependant, la commune vient de nous faire parvenir le plan de financement définitif faisant apparaître que les subventions attendues ne seront pas perçues.

Aussi, au vu des nouvelles dispositions d'attribution du fonds de concours, le plan de financement est le suivant :

COMMUNE	NATURE	MONTANT TRAVAUX HT	PART COMMUNALE	AIDE FDC
SAUCEDE	Rénovation et isolation du logement communal du presbytère	8 999.33 €	4 499.66 €	4 499.66 €

Le montant du fonds de concours s'élève à 4 499.66 €.

Le dossier étant complet, la convention avec la commune peut être signée.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

Oui cet exposé,

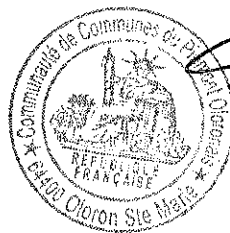
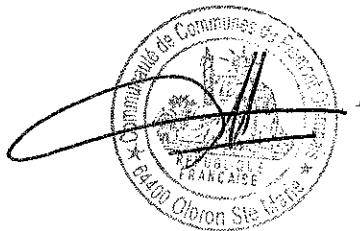
### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** l'état financier définitif des travaux réalisés par la commune de Saucède
- 
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours avec la commune de Saucède et à débloquer les fonds
- **VOTE** les crédits nécessaires au versement du fonds de concours soit 5 000.00 €

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 17 Décembre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 22.12.2015



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>TE</sup> MARIE